

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1995 B 01949
Numéro SIREN : 572 064 145
Nom ou dénomination : UNION TECHNIQUE DU BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2021 sous le numéro de dépôt 610

UNION TECHNIQUE DU BATIMENT

CONSOLIDATION

59, Avenue Gaston Roussel
93230 ROMAINVILLE

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by several vertical and diagonal strokes.

COMPTES CONSOLIDES

SOMMAIRE

Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat	3
Tableau de variation des capitaux propres	4
Tableau des flux de trésorerie	5
Annexes	6

BILAN CONSOLIDE**ACTIF**

	2019	2018
Actif immobilisé		
. Ecarts acquisitions actif	2 801 727	2 801 727
. Amortissements des écarts acquisitions actif	-2 384 246	-2 143 796
. Immobilisations incorporelles brutes	8 484 558	7 149 746
. Amortissements immobilisations incorporelles	-5 505 047	-4 559 094
. Immobilisations corporelles brutes	29 794 442	23 860 736
. Amortissement immobilisations corporelles	-12 696 308	-12 720 302
. Immobilisations financières	2 778 315	2 550 863
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 273 441	16 939 880
Actif circulant		
. Stocks et travaux en cours	2 138 077	1 313 829
. Provisions sur stocks	-49 761	-28 629
. Clients et comptes rattachés	57 235 508	52 980 550
. Provisions sur clients et comptes rattachés	-3 560 589	-3 114 412
. Autres créances (nettes)	9 822 204	9 119 897
. Impôt différé	510 930	161 369
. Valeurs mobilières de placement	0	0
. Trésorerie	5 760 376	3 486 727
. Charges constatées d'avance	516 064	473 786
TOTAL ACTIF CIRCULANT	72 372 809	64 393 117
TOTAL DE L'ACTIF	95 646 250	81 332 997

(en euros)

BILAN CONSOLIDE**PASSIF**

	2019	2018
Capitaux propres		
. Capital	6 475 520	6 759 424
. Prime de fusion	144 226	141 147
. Réserve statutaire	17 578 434	16 951 792
. Réserves consolidées	-3 595 938	-3 170 200
. Résultat de l'exercice	307 571	203 983
. Report à nouveau		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 909 813	20 886 146
Ecart d'acquisition	1 395 418	0
TOTAL ECART D ACQUISITION	1 395 418	0
Provisions pour risques et charges	7 248 458	5 536 514
TOTAL PROVISIONS	7 248 458	5 536 514
Dettes		
. Dettes financières	15 407 618	10 847 673
. Avances et acomptes, concours bancaires	260 551	48 318
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 348 792	17 206 955
. Dettes fiscales et sociales	19 101 784	16 135 392
. Autres dettes	2 057 324	1 697 951
. Produits constatés d'avance	10 916 492	8 974 048
TOTAL DETTES	66 092 561	54 910 337
TOTAL DU PASSIF	95 646 250	81 332 997

**COMPTE DE RESULTAT
CONSOLIDE**

	2019	2018
Chiffre d'affaires net	152 800 656	135 478 856
Production stockée	140 829	17 265
Production immobilisée	53 263	62 973
Reprise sur amortissements, provisions, transfert de charges	4 436 353	5 179 314
Autres produits	257 596	324 050
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	157 688 697	141 062 458
Consommation matières premières et approvisionnements	31 911 867	30 305 870
Achats externes	56 780 425	49 994 034
Impôts et taxes	2 331 042	2 491 840
Charges de personnel	57 562 025	51 320 928
Dotation amortissements et provisions	7 462 176	5 514 879
Autres charges	160 830	48 292
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	156 208 365	139 675 843
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 480 332	1 386 615
Produits financiers	10 053	26 387
Charges financières	584 215	545 262
RESULTAT FINANCIER	-574 162	-518 875
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	906 170	867 740
Prod. Exc. sur opérations de gestion	41 774	69 955
Prod. Exc. sur opérations en capital	2 220	4 027
Reprise sur provision et transfert ch.	0	0
Charges exc. sur opérations de gestion	51 646	27 066
Charges exc. sur opérations en capital	4 578	39 750
Dotation exc. aux amort. et provisions	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-12 230	7 166
Intéressement des salariés	771 231	561 969
Dotation amortissement écart acquisition actif (1)	123 141	240 448
IMPOT DIFFERE	41 559	-24 080
IMPOT SUR LES BENEFICES	-349 562	-107 414
RESULTAT NET	307 571	203 983
RESULTAT PAR ACTION (2)	0,67	0,44
(1) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	123 141	240 448

(2) Donnée à titre indicatif non significative en raison du régime particulier de la société UTB lié à son statut de SCOP

**TABLEAU
DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	2019	2018
. Capitaux propres à l'ouverture	20 886	21 315
. Affectation résultat UTB (1)	0	0
. Abondement	150	131
. Augmentation du capital	0	0
. Remboursement capital	-753	-1 047
. Versements salariés	319	283
. Résultat de l'exercice	308	204
. Régularisations retraitements et subventions	0	0
. Capitaux propres à la clôture	20 910	20 886

(en milliers d'euros)

Indications complémentaires

(1) La diminution des capitaux propres résultant de l'affectation des résultats correspond à l'affectation directe d'une partie des bénéfices à la réserve spéciale de participation (Régime des SCOP).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2019	2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net des sociétés intégrées	308	204
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions	4 053	1 364
Impact des impôts différés	-350	-24
Plus-values de cession, nettes d'impôts	4	39
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées (a)	4 015	1 583
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks	198	166
Créances d'exploitation et diverses	3 297	3 442
Dettes d'exploitation et autres dettes	-4 776	-2 852
- Variation du besoin en fonds de roulement (b)	-1 281	756
Flux net de trésorerie lié à l'activité (1)=(a-b)	5 296	827
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	-6 156	-2 941
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	2	2
Incidence de la variation de périmètre	-135	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (2)	-6 289	-2 939
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation-diminution des capitaux propres en numéraire	-284	-633
Emissions d'emprunts	4 725	460
Remboursements d'emprunts	-1 344	-3 954
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (3)	3 097	-4 127
VARIATION DE TRESORERIE (1+2+3)	2 104	-6 238

Comptes consolidés**SOMMAIRE
DE L'ANNEXE**

Règles et méthodes comptables	7
Périmètre de consolidation	13
Informations sur la comparabilité des comptes	15
Informations sur les postes du bilan et résultat	15
Tableau des immobilisations	20
Tableaux des amortissements et provisions	21
Etat des échéances créances et dettes	22

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**31 DECEMBRE 2019****1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les montants figurant dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros.

REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes sont arrêtés selon le règlement CRC 99/02.

Changement de méthodes

Aucun changement de méthodes n'est à constater sur l'exercice.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales détenues par la société UTB sont consolidées par intégration globale.

Les valeurs d'entrée des actifs et passifs sont celles figurant dans les comptes individuels.

Les résultats accumulés entre la date de création des filiales et la date de première consolidation sont venus augmenter les réserves consolidées.

Les retraitements ont porté sur les points suivants :

- Elimination des soldes réciproques et des transactions à l'intérieur du groupe (sous-traitance, charges et produits financiers, loyers).
- Retraitement des leasings, y compris des logiciels, et des locations de véhicules d'une durée égale ou supérieure à 12 mois. Ces immobilisations sont comptabilisées à l'actif pour leur valeur à la date de conclusion du contrat et amorties, pour ce montant diminué de la valeur de rachat ou de la valeur estimée à la fin de la location, sur la durée du contrat. Un emprunt, dont le montant initial est égal à la valeur à amortir et la durée correspond à celle du contrat de location ou du leasing, est inscrit au passif. La dette correspondant aux échéances non échues figure en dettes financières. Les véhicules spécialisés, d'une valeur globale peu significative n'ont pas été comptabilisés. L'information sur les engagements figure au point 4. A compter du 01/01/2011 ce retraitement n'est plus appliqué. L'antérieur continue d'être retraité jusqu'aux termes des contrats. Au 31/12/2014, les contrats sont arrivés à terme.

- Elimination, par la contrepartie des réserves consolidées, des fonds de commerce anciens inscrits dans les comptes individuels.
- Amortissement sur cinq ans des fonds de commerce de la SARL HURISSE acquis en 2003, des fonds de commerce MERY acquis par UTB en 2007 et PRINTZ acquis par UTB en 2008, du fonds de commerce de la SARL GUILLAUMIN acquis en 2008, du fonds de commerce de la SAS GENTY acquis en 2010, du fonds de commerce de la SAS GTB GENIE CLIMATIQUE acquis en 2011, du fonds de commerce de la SAS PLUS 60 (LES CHARPENTES DU GATINAIS) acquis en 2012, du fonds de commerce BATTAIS acquis le 31/12/2019, du fonds de commerce LESIEUR acquis le 30/04/2019, le fonds de commerce TELCOISE acquis le 30/06/2019.
- Elimination de la marge réalisée sur la facturation de travaux exécutés par la société UTB pour la SCI Ourcq Romainville, la SCI Ourcq Vitry et la société Genty.
- Comptabilisation d'impôts différés, calculés au taux de 28 %, sur les différences temporaires provenant des retraitements de consolidation et des retraitements liés à la détermination des résultats fiscaux de chacune des sociétés intégrées.
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société GUILLAUMIN acquise en juillet 2008, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 950 k€. Cet écart d'acquisition de 149 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Au 31/12/2013, l'écart d'acquisition a été complètement amorti.
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société GENTY acquise en septembre 2010, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 2 250 k€. Cet écart d'acquisition de 282 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Au cours de l'année 2013 un complément de prix d'un montant de 200 k€ a été comptabilisé. Ce nouvel écart est amorti sur la durée restante. Au 31/12/2016, l'écart d'acquisition a été complètement amorti.
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société GTB GENIE CLIMATIQUE acquise en mars 2011, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 550 k€. Cet écart d'acquisition de 52 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Au 31/12/2016, l'écart d'acquisition a été complètement amorti.

Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société LES CHARPENTES DU GATINAIS acquise en janvier 2012, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 610 k€. Cet écart d'acquisition de 470 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Au 31/12/2016, l'écart d'acquisition a été complètement amorti.

- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société LOC INDU BOIS acquise en janvier 2012, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 100k€. Cet écart d'acquisition de 56 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Au 31/12/2016, l'écart d'acquisition a été complètement amorti.
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société BELECENE acquise en janvier 2012, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 350 k€. Cet écart d'acquisition de 391 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Cet amortissement représente 78 k€. Au 31/12/2016, l'écart d'acquisition a été complètement amorti.
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société IPC acquise en septembre 2016, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 900 k€. Cet écart d'acquisition de 1 202 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Cet amortissement représente 240 k€.
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société UTPM acquise en septembre 2019, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 148 k€. Cet écart d'acquisition de 1 402 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Cet amortissement représente 117 k€. (Produit)
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société BATAIS acquise en décembre 2019, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 150 k€. Cet écart d'acquisition passif de 107 k€ sera amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année à partir du 01/01/2020
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société LES SERRURIERS DE LYON acquise en avril 2019, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 3 k€. Cet écart d'acquisition de 3 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Cet amortissement représente 1 k€. (produit)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et le Groupe UTB s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. A la date d'arrêté des comptes le groupe n'a toutefois pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause sa capacité à assurer son exploitation. Nous estimons que les entreprises commerciales du groupe ont perdu environ 12% de leur volume de production et sont en capacité d'en rattraper au moins la moitié sur les mois postérieurs à l'épidémie.

METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- fonds de commerce amortis sur cinq ans
- logiciels acquis amortis sur une durée de trois à sept ans
- écart d'acquisition amorti sur cinq ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées et les charges directes et indirectes de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue et sous déduction de la valeur résiduelle prévue lorsque celle-ci est significative :

- Constructions structure	20 à 45 ans
- Constructions composants	10 à 20 ans
- Agencements et aménagements divers	7 à 15 ans
- Matériel et outillages	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 6 ans
- Mobilier	3 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans

L'analyse des immobilisations n'a conduit à identifier des composants que dans le domaine des constructions.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles consistent principalement en des prêts investissement construction, ainsi que des dépôts et cautionnements, inscrits au bilan pour leur valeur d'origine.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des matières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

TRAVAUX PARTIELLEMENT EXECUTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Ces opérations sont comptabilisées selon la méthode de l'avancement.

- Les demandes d'acomptes sont comptabilisées comme des factures.
- Lorsque le prix de revient des travaux multipliés par le coefficient prévisionnel de rentabilité est supérieur au montant des acomptes, la différence est enregistrée en factures à établir. Toutefois, si aucun acompte n'a été émis, et aucun coût de main d'œuvre ou de sous-traitance n'ont été encore engagés, cette différence apparaît en Travaux en cours.
- Lorsque le prix de revient des travaux multipliés par le coefficient prévisionnel de rentabilité du chantier est inférieur au montant des acomptes, la différence est enregistrée en produits constatés d'avance.
- Une provision pour risques (Perte à terminaison) est constituée, le cas échéant, pour la différence entre la perte globale prévisionnelle sur les chantiers en cours et la perte dérogée à la clôture de l'exercice.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES RELATIFS AUX TRAVAUX

Des provisions de différentes natures : litiges, mémoires réclamations, pertes à terminaison, finitions, sinistres, prorata, pénalités chantiers, sont constituées lorsque le déroulement du chantier ou des événements postérieurs rendent probables des charges non prises en compte dans la valorisation des travaux.

CREANCES

Les créances apparaissent à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque le cours à la date de clôture de l'exercice est inférieur au coût d'acquisition.

PARTICULARITES D'UTB LIEES A SON STATUT DE SCOP

(Les filiales étant soumises au régime de droit commun).

↳ Capitaux propres

La SA UNION TECHNIQUE DU BATIMENT (UTB) est une société coopérative ouvrière de production à capital variable.

Les dividendes, qui ne peuvent dépasser le montant de la participation, sont réinvestis dans le capital.

La provision pour investissement est répartie entre la réserve légale et la réserve statutaire. Sa dotation doit être inférieure ou égale à la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

↳ Imposition

- Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux normal mais sur une base dont sont exclues la provision pour participation et les sommes affectées aux réserves au titre de la provision pour investissement. Les provisions ainsi calculées sont donc déductibles l'année même à laquelle elles se rapportent.

Les dividendes sont imposés selon le régime mère-fille.

Les impôts différés ont été calculés dans les conditions de droit commun au taux de 28 %.

- Contributions Economique Territoriale (CFE et CVAE)

La société UTB, en tant que SCOP, n'est pas assujettie à la contribution économique territoriale.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'engagement de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés au titre des indemnités de départ en retraite est évalué à environ 3 135 K€ (charges sociales incluses, le

montant hors charges s'élève à 2 161 K€) avec les hypothèses présentées ci-après.

Hypothèses retenues :

Calcul uniquement réalisé pour les cadres et Etam, les ouvriers sont couverts par la PRO BTP

Taux de charges sociales : 45%

Départ à 65 ans

Progression des salaires : 2% par an

Table de mortalité 04-06 source INSEE

Turn over : 1% par an en dessous de 50 ans

Coefficient d'actualisation : 1.57%

Convention collective du BTP

Calcul effectué sans application de l'ANI (Accord National Interprofessionnel)

2. INFORMATIONS SUR LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Outre la société mère, la société UNION TECHNIQUE DU BATIMENT (UTB), 59 avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville, SIRET 572 064 145 00145, le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :

Filiales consolidées par intégration globale	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	
	2019	2018
<p>➤ SARL ETS POLLET 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 342 386 588 00038</p>	100 %	100 %
<p>➤ SCI OURCQ ROMAINVILLE 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 483 425 807 00029</p>	99,80 %	99,80 %
<p>➤ SCI OURCQ LUCE 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 505 230 011 000 23</p>	99,00 %	99,00%
<p>➤ SAS GUILLAUMIN 23, rue de Fontenay 28110 Luce SIRET 348 502 196 000 28</p>	100,00 %	100,00%

<p>➤ SAS GENTY Avenue d'immercourt 62223 Saint Laurent Blangy SIRET 414 206 151 000 30</p>	100,00 %	100,00%
<p>➤ SCI OURCQ BLANGY 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 527 625 073 000 20</p>	99,00 %	99,00%
<p>➤ SCI OURCQ VITRY 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 519 130 405 000 29</p>	99,00 %	99,00%
<p>➤ SCI OURCQ LA CHAPELLE 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 531 286 508 000 27</p>	99,00 %	99,00%
<p>➤ SCI OURCQ HORLOGE 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 827 924 085 000 26</p>	99,90 %	99,90%
<p>➤ SCI OURCQ LAGNY 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 824 578 892 000 21</p>	99,90 %	99,90%
<p>➤ SCI OURCQ VIGNOLES 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 877 687 987 000 15</p>	99,90 %	99,90%
<p>➤ SCOP UTPM 9, rue de Lombardie 69800 ST PRIEST SIRET 957 520 091 000 27</p>	100 %	100 %
<p>➤ SAS BATTAIS CENTRE 80, Rue André Boule 41000 Villebarou SIRET 831 066 295 000 13</p>	100 %	100 %

Compte tenu des détentions indirectes, le pourcentage de contrôle est de 100% pour l'ensemble des filiales.

3. INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES

Néant.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

Le capital de la société UTB est constitué au 31 décembre 2019 de 404 720 actions dont le nominal s'élève à 16 €, 29 326 actions ont été créées et 47 030 remboursées pendant l'exercice.

IMMOBILISATIONS

Voir *Etat des immobilisations* (page 21)

AMORTISSEMENTS

Voir *Etat des amortissements* (page 22)

PROVISIONS

Voir *Etat des provisions* (page 23)

A la fin de l'exercice, la décomposition de la provision pour risques et charges est la suivante :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Provision pour litiges	451	428
Provision pour Prud'homme	39	13
Provision pour finition travaux	1555	1183
Provision pour sinistres	2474	2387
Provision charges connexes chantier	0	84
Provision pénalités chantiers	99	116
Provision pour pertes à terminaison	1273	109
Provision pour risques	30	3
Provision pour charges sociales	1262	1213
Provision pour indemnités fin de carrière	0	0
Provision prorata	65	0
	K€ 7 248	K€ 5 536

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Voir *Etat des créances et des dettes* (page 22)

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Il s'agit de charges et de produits d'exploitation.

ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIF EVENTUEL

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite font l'objet d'un versement à une compagnie d'assurance en ce qui concerne l'UTB, comme vu au chapitre « indemnités de fin de carrière ».

Engagements donnés en K€ :

Avals, caution et garanties	26 440
Nantissement fonds de commerce pour crédit bancaires	5 664
Complément de prix Belecene soumis à conditions (Montant maximum)	500
Location longue durée matériel de bureau < 1 an	172
Location longue durée matériel de bureau 2 à 5 ans	50

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
FRANCE	152 801	135 478
	-----	-----
	K€ 152 801	135 478

REPARTITION DE L'FFECTIF

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Cadres	160	157
Etam	264	260
Ouvriers	514	536
Apprentis	107	104
	-----	-----
	1 045	1 057

Dont 92 personnes mises à la disposition de l'entreprise.

CHARGES FINANCIERES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>Charges</u> : Intérêts des emprunts	269	222
Intérêts participation salariés	37	39
Intérêts bancaires	64	76
Commissions cautions	169	163
Dot. aux provisions	45	45
Total	K€ 584	K€ 545

PRODUITS FINANCIERS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>Produits</u> : Reprise de provision	0	3
Intérêts moratoires	8	14
Autres produits	2	9
Total	K€ 10	K€ 26

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 55 K€ contre 44 K€ pour les produits exceptionnels.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>Charges</u> : VCEA	5	39
Autres	50	28
Total	K€ 55	K€ 67

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>Produits</u> : Produits de cession	2	2
Reprises abondements	0	62
Autres produits	42	10
Total	K€ 44	K€ 74

PARTICIPATION DES SALARIES

La participation des salariés aux fruits de l'expansion fait l'objet d'un accord dérogatoire.

Actuellement, elle est égale aux dividendes d'une part, et aux montants portés en réserves au titre de la Provision pour Investissement d'autre part.

IMPOT SUR LES BENEFICES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Résultat consolidé avant impôt	0	72
	-----	-----
Impôt au taux de 28% et contributions	0	20
Effet des écritures de consolidation non soumises à l'impôt	79	96
Effet des différences permanentes et temporaires	13	(421)
Crédit d'impôt	(32)	(108)
Imputation des déficits fiscaux	(418)	0
Déficits fiscaux non imputés	50	281
	-----	-----
Charge d'impôt	K€ (308)	K€ (131)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde impôt dû (débit)	(5 142)	(5 341)
Solde impôt dû (crédit)	31	27
Impôts différés (actif)	(511)	(161)

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 115 k€, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
 - Union technique du bâtiment : 95 k€ ;
 - Guillaumin : 9 k€ ;
 - Utpm : 3 k€ ;
 - Genty : 5 k€.
 - Battais centre : 3k€

- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 :
Néant

Immobilisations corporelles et incorporelles

	Début d'exercice	Acquisition	Cession/ Sorties	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-			-
Autres immobilisations incorporelles (1)	9 951	1 364	29	11 286
	9 951	1 364	29	11 286
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 673	1 198		4 871
Constructions sur sol propre	4 425	7 732	32	12 125
Installations techniques, matériel et outillage	3 971	961	184	4 748
Autres immobilisation corporelles (2) (3)	9 529	633	2 137	8 025
Immobilisations en cours et avances	2 263	-	2 237	26
	23 861	10 523	4 590	29 794
TOTAL GENERAL	33 812	11 887	4 619	41 080
Dont variation périmètre		3 690		-
(1) Dont logiciel en crédit bail	-			-
(2) Dont matériel de transport en location	-			-
(3) Dont matériel informatique en crédit bail	-			-

(en milliers d'euros)

Immobilisations financières

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Titres immobilisés	74	19		93
Prêts	1 705	139		1 844
Dépôts et cautionnements	772	178	101	849
				-
TOTAL GENERAL	2 551	335	101	2 785
Dont variation périmètre		40		

(en milliers d'euros)

Amortissements

	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles (1)	6 703	1 021	29	7 695
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol propre	1 927	923	32	2 818
Installations techniques, matériel et outillage	3 211	755	182	3 784
Autres immobilisation corporelles (2) (3)	7 582	647	2 134	6 095
	12 720	2 324	2 348	12 696
TOTAL GENERAL	19 423	3 345	2 377	20 391
Dont variation périmètre		1 204		
(1) Dont logiciel en crédit bail				
(2) Dont matériel de transport en location				
(3) Dont matériel informatique en crédit bail				

(en milliers d'euros)

Provisions et dépréciations

	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	441	220	141	520
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes marché à terme	109	1 270	107	1 272
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts	-			-
Autres provisions	4 987	2 433	1 964	5 456
	5 537	3 923	2 212	7 248
Dépréciations				
Sur immobilisation	-			-
Sur stocks et en-cours	28	49	28	49
Sur comptes clients	3 114	1 777	1 331	3 560
Autres provisions pour dépréciations	-			-
	3 142	1 826	1 359	3 609
TOTAL GENERAL	8 679	5 749	3 571	10 857
Dont variation périmètre		148		
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		5 556	3 571	
- financières		45		
- exceptionnelles				

(en milliers d'euros)

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées aux participations			
Prêts	1 843	1 843	
Autres immobilisations financières	849	849	
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	2 397	-	2 397
Autres créances clients	54 839	54 839	
Personnel et organismes sociaux	826	826	
Créances fiscales hors IS	2 936	2 936	
Impôt sur les bénéfices	5 652	5 652	
Débiteurs divers	918	918	
Charges constatées d'avance	516	516	
TOTAL	70 776	68 379	2 397

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	3 200		1 200	2 000
Emprunts auprès des étab. de crédit				
- à un an maximum à l'origine	27	27		
- à plus d'un an à l'origine	7 591	946	4 537	2 108
Emprunts et dettes financières diverses	3 948	3 293	655	
Fournisseurs & comptes rattachés	18 349	18 349		
Personnel et organismes sociaux	6 533	6 533		
Dettes fiscales hors IS	12 537	12 537		
Impôt sur les bénéfices	31	31		
Groupe et associés	655	655		
Autres dettes	1 634	1 634		
Produits constatés d'avance	10 916	10 916		
TOTAL	65 421	54 921	6 392	4 108

(en milliers d'euros)

<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	<i>4 725</i>
<i>Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	<i>1 953</i>

Union Technique du Bâtiment

Utb

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PATRICK RIOU
93, rue du Commerce
75015 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Union Technique du Bâtiment Utb

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Utb,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Utb relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Règles et principes comptables

Votre société applique la méthode dite de l'avancement pour l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers réalisés, telle que décrite dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, paragraphe « Travaux partiellement exécutés à la clôture ». Nous avons apprécié la correcte application de cette méthode par la revue des procédures existantes au sein de la société, et par la mise en œuvre de revues d'affaires significatives avec les responsables financiers et opérationnels. Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthode retenue et de la qualité des informations fournies en annexe.

■ Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, telles que décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, paragraphes « Créances » et « Provisions pour risques et charges », concernant la détermination des provisions pour dépréciation des créances clients et des provisions pour risques et charges. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes, et nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 9 juillet 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 4 septembre 2020

Patrick RIOU



Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Thierry Cornille

UNION TECHNIQUE DU BATIMENT

CONSOLIDATION

59, Avenue Gaston Roussel
93230 ROMAINVILLE

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

COMPTES CONSOLIDES

SOMMAIRE

Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat	3
Tableau de variation des capitaux propres	4
Tableau des flux de trésorerie	5
Annexes	6

BILAN CONSOLIDE**ACTIF**

	2019	2018
Actif immobilisé		
. Ecart acquisitions actif	2 801 727	2 801 727
. Amortissements des écarts acquisitions actif	-2 384 246	-2 143 796
. Immobilisations incorporelles brutes	8 484 558	7 149 746
. Amortissements immobilisations incorporelles	-5 505 047	-4 559 094
. Immobilisations corporelles brutes	29 794 442	23 860 736
. Amortissement immobilisations corporelles	-12 696 308	-12 720 302
. Immobilisations financières	2 778 315	2 550 863
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 273 441	16 939 880
Actif circulant		
. Stocks et travaux en cours	2 138 077	1 313 829
. Provisions sur stocks	-49 761	-28 629
. Clients et comptes rattachés	57 235 508	52 980 550
. Provisions sur clients et comptes rattachés	-3 560 589	-3 114 412
. Autres créances (nettes)	9 822 204	9 119 897
. Impôt différé	510 930	161 369
. Valeurs mobilières de placement	0	0
. Trésorerie	5 760 376	3 486 727
. Charges constatées d'avance	516 064	473 786
TOTAL ACTIF CIRCULANT	72 372 809	64 393 117
TOTAL DE L'ACTIF	95 646 250	81 332 997

(en euros)

BILAN CONSOLIDE**PASSIF**

	2019	2018
Capitaux propres		
. Capital	6 475 520	6 759 424
. Prime de fusion	144 226	141 147
. Réserve statutaire	17 578 434	16 951 792
. Réserves consolidées	-3 595 938	-3 170 200
. Résultat de l'exercice	307 571	203 983
. Report à nouveau		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 909 813	20 886 146
Ecart d'acquisition	1 395 418	0
TOTAL ECART D ACQUISITION	1 395 418	0
Provisions pour risques et charges	7 248 458	5 536 514
TOTAL PROVISIONS	7 248 458	5 536 514
Dettes		
. Dettes financières	15 407 618	10 847 673
. Avances et acomptes, concours bancaires	260 551	48 318
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 348 792	17 206 955
. Dettes fiscales et sociales	19 101 784	16 135 392
. Autres dettes	2 057 324	1 697 951
. Produits constatés d'avance	10 916 492	8 974 048
TOTAL DETTES	66 092 561	54 910 337
TOTAL DU PASSIF	95 646 250	81 332 997

**COMPTE DE RESULTAT
CONSOLIDE**

	2019	2018
Chiffre d'affaires net	152 800 656	135 478 856
Production stockée	140 829	17 265
Production immobilisée	53 263	62 973
Reprise sur amortissements, provisions, transfert de charges	4 436 353	5 179 314
Autres produits	257 596	324 050
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	157 688 697	141 062 458
Consommation matières premières et approvisionnements	31 911 867	30 305 870
Achats externes	56 780 425	49 994 034
Impôts et taxes	2 331 042	2 491 840
Charges de personnel	57 562 025	51 320 928
Dotations amortissements et provisions	7 462 176	5 514 879
Autres charges	160 830	48 292
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	156 208 365	139 675 843
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 480 332	1 386 615
Produits financiers	10 053	26 387
Charges financières	584 215	545 262
RESULTAT FINANCIER	-574 162	-518 875
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	906 170	867 740
Prod. Exc. sur opérations de gestion	41 774	69 955
Prod. Exc. sur opérations en capital	2 220	4 027
Reprise sur provision et transfert ch.	0	0
Charges exc. sur opérations de gestion	51 646	27 066
Charges exc. sur opérations en capital	4 578	39 750
Dotations exc. aux amort. et provisions	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-12 230	7 166
Intéressement des salariés	771 231	561 969
Dotations amortissement écart acquisition actif (1)	123 141	240 448
IMPOT DIFFERE	41 559	-24 080
IMPOT SUR LES BENEFICES	-349 562	-107 414
RESULTAT NET	307 571	203 983
RESULTAT PAR ACTION (2)	0,67	0,44
(1) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	123 141	240 448

(2) Donnée à titre indicatif non significative en raison du régime particulier de la société UTB lié à son statut de SCOP

**TABLEAU
DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	2019	2018
. Capitaux propres à l'ouverture	20 886	21 315
. Affectation résultat UTB (1)	0	0
. Abondement	150	131
. Augmentation du capital	0	0
. Remboursement capital	-753	-1 047
. Versements salariés	319	283
. Résultat de l'exercice	308	204
. Régularisations retraitements et subventions	0	0
. Capitaux propres à la clôture	20 910	20 886

(en milliers d'euros)

Indications complémentaires

(1) La diminution des capitaux propres résultant de l'affectation des résultats correspond à l'affectation directe d'une partie des bénéfices à la réserve spéciale de participation (Régime des SCOP).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

		2019	2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net des sociétés intégrées		308	204
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Amortissements et provisions		4 053	1 364
Impact des impôts différés		-350	-24
Plus-values de cession, nettes d'impôts		4	39
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(a)	4 015	1 583
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
Stocks		198	166
Créances d'exploitation et diverses		3 297	3 442
Dettes d'exploitation et autres dettes		-4 776	-2 852
- Variation du besoin en fonds de roulement	(b)	-1 281	756
Flux net de trésorerie lié à l'activité	(1)=(a-b)	5 296	827
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations		-6 156	-2 941
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts		2	2
Incidence de la variation de périmètre		-135	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2)	-6 289	-2 939
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation-diminution des capitaux propres en numéraire		-284	-633
Emissions d'emprunts		4 725	460
Remboursements d'emprunts		-1 344	-3 954
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(3)	3 097	-4 127
VARIATION DE TRESORERIE	(1+2+3)	2 104	-6 238

Comptes consolidés**SOMMAIRE
DE L'ANNEXE**

Règles et méthodes comptables	7
Périmètre de consolidation	13
Informations sur la comparabilité des comptes	15
Informations sur les postes du bilan et résultat	15
Tableau des immobilisations	20
Tableaux des amortissements et provisions	21
Etat des échéances créances et dettes	22

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**31 DECEMBRE 2019****1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les montants figurant dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros.

REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes sont arrêtés selon le règlement CRC 99/02.

Changement de méthodes

Aucun changement de méthodes n'est à constater sur l'exercice.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales détenues par la société UTB sont consolidées par intégration globale.

Les valeurs d'entrée des actifs et passifs sont celles figurant dans les comptes individuels.

Les résultats accumulés entre la date de création des filiales et la date de première consolidation sont venus augmenter les réserves consolidées.

Les retraitements ont porté sur les points suivants :

- Elimination des soldes réciproques et des transactions à l'intérieur du groupe (sous-traitance, charges et produits financiers, loyers).
- Retraitement des leasings, y compris des logiciels, et des locations de véhicules d'une durée égale ou supérieure à 12 mois. Ces immobilisations sont comptabilisées à l'actif pour leur valeur à la date de conclusion du contrat et amorties, pour ce montant diminué de la valeur de rachat ou de la valeur estimée à la fin de la location, sur la durée du contrat. Un emprunt, dont le montant initial est égal à la valeur à amortir et la durée correspond à celle du contrat de location ou du leasing, est inscrit au passif. La dette correspondant aux échéances non échues figure en dettes financières. Les véhicules spécialisés, d'une valeur globale peu significative n'ont pas été comptabilisés. L'information sur les engagements figure au point 4. A compter du 01/01/2011 ce retraitement n'est plus appliqué. L'antérieur continue d'être retraité jusqu'aux termes des contrats. Au 31/12/2014, les contrats sont arrivés à terme.

- Elimination, par la contrepartie des réserves consolidées, des fonds de commerce anciens inscrits dans les comptes individuels.
- Amortissement sur cinq ans des fonds de commerce de la SARL HURISSE acquis en 2003, des fonds de commerce MERY acquis par UTB en 2007 et PRINTZ acquis par UTB en 2008, du fonds de commerce de la SARL GUILLAUMIN acquis en 2008, du fonds de commerce de la SAS GENTY acquis en 2010, du fonds de commerce de la SAS GTB GENIE CLIMATIQUE acquis en 2011, du fonds de commerce de la SAS PLUS 60 (LES CHARPENTES DU GATINAIS) acquis en 2012, du fonds de commerce BATAIS acquis le 31/12/2019, du fonds de commerce LESIEUR acquis le 30/04/2019, le fonds de commerce TELCOISE acquis le 30/06/2019.
- Elimination de la marge réalisée sur la facturation de travaux exécutés par la société UTB pour la SCI Ourcq Romainville, la SCI Ourcq Vitry et la société Genty.
- Comptabilisation d'impôts différés, calculés au taux de 28 %, sur les différences temporaires provenant des retraitements de consolidation et des retraitements liés à la détermination des résultats fiscaux de chacune des sociétés intégrées.
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société GUILLAUMIN acquise en juillet 2008, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 950 k€. Cet écart d'acquisition de 149 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Au 31/12/2013, l'écart d'acquisition a été complètement amorti.
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société GENTY acquise en septembre 2010, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 2 250 k€. Cet écart d'acquisition de 282 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Au cours de l'année 2013 un complément de prix d'un montant de 200 k€ a été comptabilisé. Ce nouvel écart est amorti sur la durée restante. Au 31/12/2016, l'écart d'acquisition a été complètement amorti.
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société GTB GENIE CLIMATIQUE acquise en mars 2011, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 550 k€. Cet écart d'acquisition de 52 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Au 31/12/2016, l'écart d'acquisition a été complètement amorti.

Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société LES CHARPENTES DU GATINAIS acquise en janvier 2012, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 610 k€. Cet écart d'acquisition de 470 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Au 31/12/2016, l'écart d'acquisition a été complètement amorti.

- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société LOC INDU BOIS acquise en janvier 2012, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 100k€. Cet écart d'acquisition de 56 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Au 31/12/2016, l'écart d'acquisition a été complètement amorti.
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société BELECENE acquise en janvier 2012, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 350 k€. Cet écart d'acquisition de 391 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Cet amortissement représente 78 k€. Au 31/12/2016, l'écart d'acquisition a été complètement amorti.
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société IPC acquise en septembre 2016, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 900 k€. Cet écart d'acquisition de 1 202 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Cet amortissement représente 240 k€.
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société UTPM acquise en septembre 2019, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 148 k€. Cet écart d'acquisition de 1 402 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Cet amortissement représente 117 k€. (Produit)
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société BATTAIS acquise en décembre 2019, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 150 k€. Cet écart d'acquisition passif de 107 k€ sera amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année à partir du 01/01/2020
- Détermination de l'écart de première consolidation pour l'entrée dans le groupe de la société LES SERRURIERS DE LYON acquise en avril 2019, par différence entre les capitaux propres à cette date et la valeur d'achat de 3 k€. Cet écart d'acquisition de 3 k€ a été activé et amorti sur 5 ans, au prorata temporis pour la première année. Cet amortissement représente 1 k€.(produit)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et le Groupe UTB s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. A la date d'arrêté des comptes le groupe n'a toutefois pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause sa capacité à assurer son exploitation. Nous estimons que les entreprises commerciales du groupe ont perdu environ 12% de leur volume de production et sont en capacité d'en rattraper au moins la moitié sur les mois postérieurs à l'épidémie.

METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- fonds de commerce amortis sur cinq ans
- logiciels acquis amortis sur une durée de trois à sept ans
- écart d'acquisition amorti sur cinq ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées et les charges directes et indirectes de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue et sous déduction de la valeur résiduelle prévue lorsque celle-ci est significative :

- Constructions structure	20 à 45 ans
- Constructions composants	10 à 20 ans
- Agencements et aménagements divers	7 à 15 ans
- Matériel et outillages	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 6 ans
- Mobilier	3 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans

L'analyse des immobilisations n'a conduit à identifier des composants que dans le domaine des constructions.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles consistent principalement en des prêts investissement construction, ainsi que des dépôts et cautionnements, inscrits au bilan pour leur valeur d'origine.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des matières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

TRAVAUX PARTIELLEMENT EXECUTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Ces opérations sont comptabilisées selon la méthode de l'avancement.

- Les demandes d'acomptes sont comptabilisées comme des factures.
- Lorsque le prix de revient des travaux multipliés par le coefficient prévisionnel de rentabilité est supérieur au montant des acomptes, la différence est enregistrée en factures à établir. Toutefois, si aucun acompte n'a été émis, et aucun coût de main d'œuvre ou de sous-traitance n'ont été encore engagés, cette différence apparaît en Travaux en cours.
- Lorsque le prix de revient des travaux multipliés par le coefficient prévisionnel de rentabilité du chantier est inférieur au montant des acomptes, la différence est enregistrée en produits constatés d'avance.
- Une provision pour risques (Perte à terminaison) est constituée, le cas échéant, pour la différence entre la perte globale prévisionnelle sur les chantiers en cours et la perte dérogée à la clôture de l'exercice.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES RELATIFS AUX TRAVAUX

Des provisions de différentes natures : litiges, mémoires réclamations, pertes à terminaison, finitions, sinistres, prorata, pénalités chantiers, sont constituées lorsque le déroulement du chantier ou des événements postérieurs rendent probables des charges non prises en compte dans la valorisation des travaux.

CREANCES

Les créances apparaissent à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque le cours à la date de clôture de l'exercice est inférieur au coût d'acquisition.

PARTICULARITES D'UTB LIEES A SON STATUT DE SCOP

(Les filiales étant soumises au régime de droit commun).

↳ Capitaux propres

La SA UNION TECHNIQUE DU BATIMENT (UTB) est une société coopérative ouvrière de production à capital variable.

Les dividendes, qui ne peuvent dépasser le montant de la participation, sont réinvestis dans le capital.

La provision pour investissement est répartie entre la réserve légale et la réserve statutaire. Sa dotation doit être inférieure ou égale à la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

↳ Imposition

- Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux normal mais sur une base dont sont exclues la provision pour participation et les sommes affectées aux réserves au titre de la provision pour investissement. Les provisions ainsi calculées sont donc déductibles l'année même à laquelle elles se rapportent.

Les dividendes sont imposés selon le régime mère-fille.

Les impôts différés ont été calculés dans les conditions de droit commun au taux de 28 %.

- Contributions Economique Territoriale (CFE et CVAE)

La société UTB, en tant que SCOP, n'est pas assujettie à la contribution économique territoriale.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'engagement de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés au titre des indemnités de départ en retraite est évalué à environ 3 135 K€ (charges sociales incluses, le

montant hors charges s'élève à 2 161 K€) avec les hypothèses présentées ci-après.

Hypothèses retenues :

Calcul uniquement réalisé pour les cadres et Etam, les ouvriers sont couverts par la PRO BTP

Taux de charges sociales : 45%

Départ à 65 ans

Progression des salaires : 2% par an

Table de mortalité 04-06 source INSEE

Turn over : 1% par an en dessous de 50 ans

Coefficient d'actualisation : 1.57%

Convention collective du BTP

Calcul effectué sans application de l'ANI (Accord National Interprofessionnel)

2. INFORMATIONS SUR LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Outre la société mère, la société UNION TECHNIQUE DU BATIMENT (UTB), 59 avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville, SIRET 572 064 145 00145, le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :

Filiales consolidées par intégration globale	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	
	2019	2018
<p>➤ SARL ETS POLLET 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 342 386 588 00038</p>	100 %	100 %
<p>➤ SCI OURCQ ROMAINVILLE 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 483 425 807 00029</p>	99,80 %	99,80 %
<p>➤ SCI OURCQ LUCE 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 505 230 011 000 23</p>	99,00 %	99,00%
<p>➤ SAS GUILLAUMIN 23, rue de Fontenay 28110 Luce SIRET 348 502 196 000 28</p>	100,00 %	100,00%

<p>➤ SAS GENTY Avenue d'immercourt 62223 Saint Laurent Blangy SIRET 414 206 151 000 30</p>	100,00 %	100,00%
<p>➤ SCI OURCQ BLANGY 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 527 625 073 000 20</p>	99,00 %	99,00%
<p>➤ SCI OURCQ VITRY 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 519 130 405 000 29</p>	99,00 %	99,00%
<p>➤ SCI OURCQ LA CHAPELLE 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 531 286 508 000 27</p>	99,00 %	99,00%
<p>➤ SCI OURCQ HORLOGE 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 827 924 085 000 26</p>	99,90 %	99,90%
<p>➤ SCI OURCQ LAGNY 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 824 578 892 000 21</p>	99,90 %	99,90%
<p>➤ SCI OURCQ VIGNOLES 59, Avenue Gaston Roussel 93230 Romainville SIRET 877 687 987 000 15</p>	99,90 %	99,90%
<p>➤ SCOP UTPM 9, rue de Lombardie 69800 ST PRIEST SIRET 957 520 091 000 27</p>	100 %	100 %
<p>➤ SAS BATTAIS CENTRE 80, Rue André Boule 41000 Villebarou SIRET 831 066 295 000 13</p>	100 %	100 %

Compte tenu des détentions indirectes, le pourcentage de contrôle est de 100% pour l'ensemble des filiales.

3. INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES

Néant.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

Le capital de la société UTB est constitué au 31 décembre 2019 de 404 720 actions dont le nominal s'élève à 16 €, 29 326 actions ont été créées et 47 030 remboursées pendant l'exercice.

IMMOBILISATIONS

Voir *Etat des immobilisations* (page 21)

AMORTISSEMENTS

Voir *Etat des amortissements* (page 22)

PROVISIONS

Voir *Etat des provisions* (page 23)

A la fin de l'exercice, la décomposition de la provision pour risques et charges est la suivante :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Provision pour litiges	451	428
Provision pour Prud'homme	39	13
Provision pour finition travaux	1555	1183
Provision pour sinistres	2474	2387
Provision charges connexes chantier	0	84
Provision pénalités chantiers	99	116
Provision pour pertes à terminaison	1273	109
Provision pour risques	30	3
Provision pour charges sociales	1262	1213
Provision pour indemnités fin de carrière	0	0
Provision prorata	65	0
	-----	-----
	K€ 7 248	K€ 5 536

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Voir *Etat des créances et des dettes* (page 22)

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Il s'agit de charges et de produits d'exploitation.

ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIF EVENTUEL

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite font l'objet d'un versement à une compagnie d'assurance en ce qui concerne l'UTB, comme vu au chapitre « indemnités de fin de carrière ».

Engagements donnés en K€ :

Avals, caution et garanties	26 440
Nantissement fonds de commerce pour crédit bancaires	5 664
Complément de prix Belecene soumis à conditions (Montant maximum)	500
Location longue durée matériel de bureau < 1 an	172
Location longue durée matériel de bureau 2 à 5 ans	50

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
FRANCE	152 801	135 478
	-----	-----
	K€ 152 801	135 478

REPARTITION DE L'FFECTIF

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Cadres	160	157
Etam	264	260
Ouvriers	514	536
Apprentis	107	104
	-----	-----
	1 045	1 057

Dont 92 personnes mises à la disposition de l'entreprise.

CHARGES FINANCIERES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>Charges</u> : Intérêts des emprunts	269	222
Intérêts participation salariés	37	39
Intérêts bancaires	64	76
Commissions cautions	169	163
Dot. aux provisions	45	45
	-----	-----
Total	K€ 584	K€ 545

PRODUITS FINANCIERS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>Produits</u> : Reprise de provision	0	3
Intérêts moratoires	8	14
Autres produits	2	9
	-----	-----
Total	K€ 10	K€ 26

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 55 K€ contre 44 K€ pour les produits exceptionnels.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>Charges</u> : VCEA	5	39
Autres	50	28
	-----	-----
Total	K€ 55	K€ 67

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>Produits</u> : Produits de cession	2	2
Reprises abondements	0	62
Autres produits	42	10
	-----	-----
Total	K€ 44	K€ 74

PARTICIPATION DES SALARIES

La participation des salariés aux fruits de l'expansion fait l'objet d'un accord dérogatoire.

Actuellement, elle est égale aux dividendes d'une part, et aux montants portés en réserves au titre de la Provision pour Investissement d'autre part.

IMPOT SUR LES BENEFICES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Résultat consolidé avant impôt	0	72
	-----	-----
Impôt au taux de 28% et contributions	0	20
Effet des écritures de consolidation non soumises à l'impôt	79	96
Effet des différences permanentes et temporaires	13	(421)
Crédit d'impôt	(32)	(108)
Imputation des déficits fiscaux	(418)	0
Déficits fiscaux non imputés	50	281
	-----	-----
Charge d'impôt	K€ (308)	K€ (131)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde impôt dû (débit)	(5 142)	(5 341)
Solde impôt dû (crédit)	31	27
Impôts différés (actif)	(511)	(161)

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 115 k€, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
 - Union technique du bâtiment : 95 k€ ;
 - Guillaumin : 9 k€ ;
 - Utpm : 3 k€ ;
 - Genty : 5 k€.
 - Battais centre : 3k€

- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 :
Néant

Immobilisations corporelles et incorporelles

	Début d'exercice	Acquisition	Cession/ Sorties	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-			-
Autres immobilisations incorporelles (1)	9 951	1 364	29	11 286
	9 951	1 364	29	11 286
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 673	1 198		4 871
Constructions sur sol propre	4 425	7 732	32	12 125
Installations techniques, matériel et outillage	3 971	961	184	4 748
Autres immobilisation corporelles (2) (3)	9 529	633	2 137	8 025
Immobilisations en cours et avances	2 263	-	2 237	26
	23 861	10 523	4 590	29 794
TOTAL GENERAL	33 812	11 887	4 619	41 080
Dont variation périmètre		3 690		-
(1) Dont logiciel en crédit bail	-			-
(2) Dont matériel de transport en location	-			-
(3) Dont matériel informatique en crédit bail	-			-

(en milliers d'euros)

Immobilisations financières

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Titres immobilisés	74	19		93
Prêts	1 705	139		1 844
Dépôts et cautionnements	772	178	101	849
				-
TOTAL GENERAL	2 551	335	101	2 785
Dont variation périmètre		40		

(en milliers d'euros)

Amortissements

	Début d'exercice	Dotations	Reprise	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles (1)	6 703	1 021	29	7 695
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol propre	1 927	923	32	2 818
Installations techniques, matériel et outillage	3 211	755	182	3 784
Autres immobilisations corporelles (2) (3)	7 582	647	2 134	6 095
	12 720	2 324	2 348	12 696
TOTAL GENERAL	19 423	3 345	2 377	20 391
Dont variation périmètre		1 204		
(1) Dont logiciel en crédit bail				
(2) Dont matériel de transport en location				
(3) Dont matériel informatique en crédit bail				

(en milliers d'euros)

Provisions et dépréciations

	Début d'exercice	Dotations	Reprise	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	441	220	141	520
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes marché à terme	109	1 270	107	1 272
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts	-			-
Autres provisions	4 987	2 433	1 964	5 456
	5 537	3 923	2 212	7 248
Dépréciations				
Sur immobilisation	-			-
Sur stocks et en-cours	28	49	28	49
Sur comptes clients	3 114	1 777	1 331	3 560
Autres provisions pour dépréciations	-			-
	3 142	1 826	1 359	3 609
TOTAL GENERAL	8 679	5 749	3 571	10 857
Dont variation périmètre		148		
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		5 556	3 571	
- financières		45		
- exceptionnelles				

(en milliers d'euros)

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées aux participations			
Prêts	1 843	1 843	
Autres immobilisations financières	849	849	
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	2 397	-	2 397
Autres créances clients	54 839	54 839	
Personnel et organismes sociaux	826	826	
Créances fiscales hors IS	2 936	2 936	
Impôt sur les bénéfices	5 652	5 652	
Débiteurs divers	918	918	
Charges constatées d'avance	516	516	
TOTAL	70 776	68 379	2 397

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	3 200		1 200	2 000
Emprunts auprès des étab. de crédit				
- à un an maximum à l'origine	27	27		
- à plus d'un an à l'origine	7 591	946	4 537	2 108
Emprunts et dettes financières diverses	3 948	3 293	655	
Fournisseurs & comptes rattachés	18 349	18 349		
Personnel et organismes sociaux	6 533	6 533		
Dettes fiscales hors IS	12 537	12 537		
Impôt sur les bénéfices	31	31		
Groupe et associés	655	655		
Autres dettes	1 634	1 634		
Produits constatés d'avance	10 916	10 916		
TOTAL	65 421	54 921	6 392	4 108

(en milliers d'euros)

Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 725
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 953